Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Centre Éducatif Les petits pas	2018347	Le 11 octobre 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie centre éducatif les petits pas 2		(506) 235-6024
Adresse		
210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	15 oct. 2024	
Commentaires : - Le bac à sable contre le mur de brique a des planches brisées et non attachées dans un coin et des vis et des clous apparents. Cela doit être réparé.			
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l' équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	11 oct. 2024	10 oct. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

- Après une discussion téléphonique avec l'exploitante, la lacune a été corrigée par courriel avec des photos.
- Aucun ratio n'a fut prise.
- Une inspection de surveillance sera faite sur place sous peu.

original signé par
Mona Martin — Le 11 octobre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Melissa Beaulieu — Le 11 octobre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date